

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-658976

145862

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11772

Actif

Pensionné(e)

Société :

Optique

A

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

11772

Actif

Pensionné(e)

Société :

RAM

Nom & Prénom : ZAHIR Abdellah

Date de naissance : 03.02.73

Adresse :

Tél. : 0661069442

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR HAJJAJI MOUNA
Gynécologue Obstétricienne
Nart 2, Majd 1-6 1er étage Deroua
Tél. 05 22 03 79 96
INP 061230256

Date de consultation : 26/11/2018

Nom et prénom du malade : Zahia AbRAR

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Zahia AbRAR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire.

J'atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Nador

Le : 14/10/2018

Signature de l'adhérent(e) :

ANALYSE DE LA MALADIE
DU 14/10/2018
PAR DR HAJJAJI MOUNA
GYNÉCOLOGUE OBSTÉTRICIENNE
NART 2, MAJD 1-6, 1ER ÉTAGE DEROUA
TÉL: 05 22 03 79 96
INP: 061230256

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/11/2022	Ca		250	INP : DR HAJJA JUNA Gynécologue obstétricien Nait 2, Majd 1-6 1er étage Dernier Tél 05 22 03 79 96 INP 061230256

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE L'INDEX SARL AU Pôle Urbain de Nouaceur, Zone Economique, Lot EA 37 Casablanca	26/11/2022	092111632

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

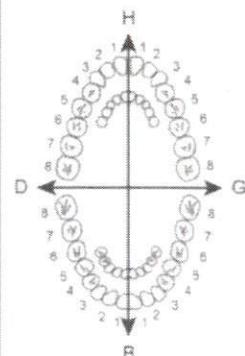
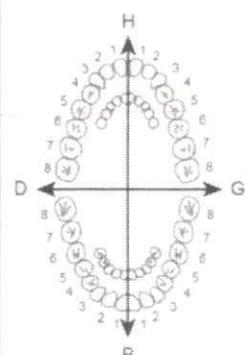
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	


O.D.F PROTHESES DENTAIRES
 DETERMINATION DU COEFFICIENT
 MASTICATOIRE
 HI WONA
 25533412 21433552
 00000000 00000000
 D 00000000 00000000
 35533411 11433553
 G

 [Création, remont, adjonction]
 Fonctionnel, Therapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Dr. HAJJAJI MOUNA

Spécialiste en Gynécologie Obstétrique
Diplômée de la Faculté de médecine de Casablanca
Ancienne médecin de l'hôpital Errazi de Berrechid



الدكتورة حاجي منى

اختصاصية أمراض النساء والتوليد
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
طبيبة سابقة في مستشفى الرازي برشيد

ordonnance

Deroua le : 26/11/2022

Mme Zahir. ABRAR

PHARMACIE INDEX SARL AU
Pôle Urbain de Nouaceur, Zone
Economique, Lot EA 37
Casablanca

1) V. gel

2) Gemipath

3) Dolipro 1g
1 cp x 3/1

4) néofito 160
98.80

5) Xemal 50
46.60

$\underline{= 160,00}$

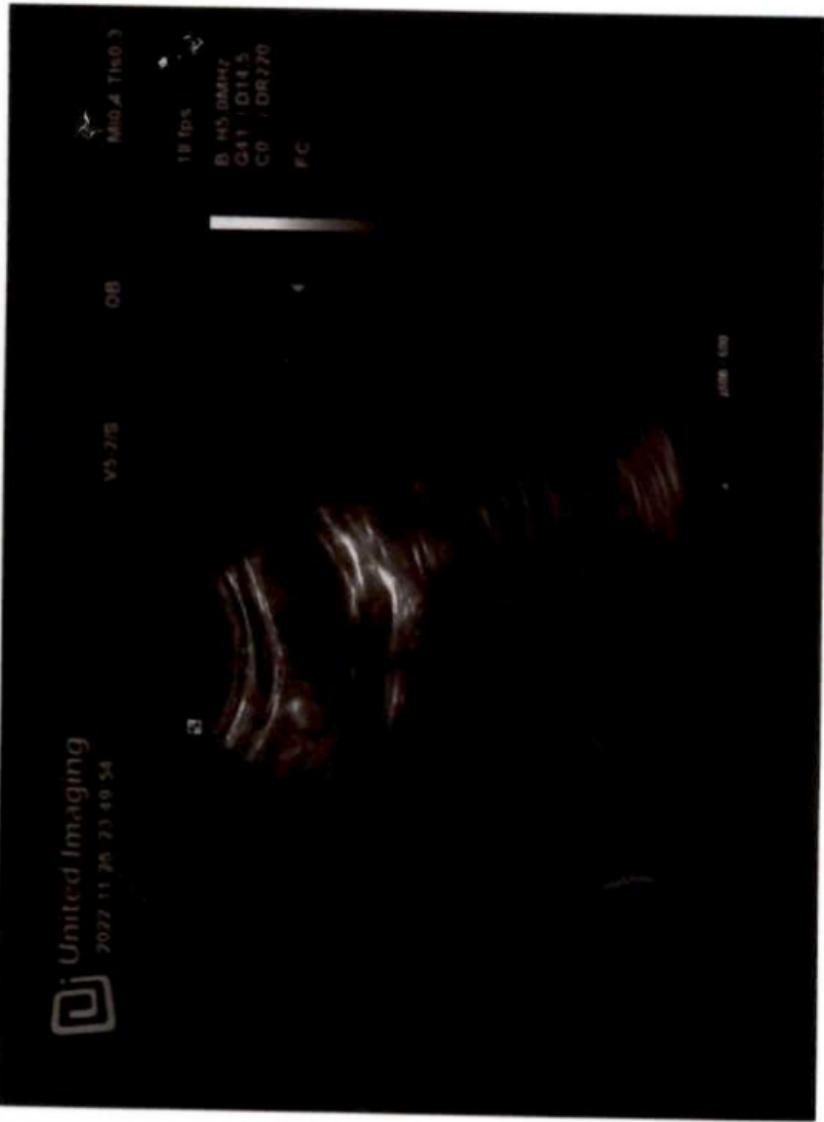
DR HAJJAJI MOUNA
Gynécologue Obstétricienne
Nait 2 Majd 1^{er} étage Deroua
Tel 05 22 03 79 96
INP 061230256

Nait 2 Majd 1 - 6/7 1^{er} Etage Lot makhlouf Deroua Tél : 05 22 03 79 96
05 22 03 79 96 نايت 2 مجد 1 - 6 الطابق الأول تجزنة مخلفو الدروة الهاتف :

Daphasha

1φ × 2/

16 → 25J



NEOFORTAN®

FORMES PHARMACEUTIQUES ET PRÉSENTATION

- Comprimés effervescents dosés à 80 mg
 - Comprimés effervescents dosés à 160 mg
 - Suppositoires dosés à 150 mg

PPU 98DHS0
EXP 08/2025
LOT 26056 10

COMPOSITION QUALITATIVE

- Comprimé effervescent à 80 mg

Phloroglucinol dihydraté

- Comprimé effervescent à 160 mg

Excipient : acide citrique, bicarbonate de sodium qsp 1 comprimé effervescent

- #### **- Suppositoire à 150 mg**

Phloroglucinol dihydrate

Excipient : triméthyl phloroglucinol, silice théâtriques qsp 1 suppositoire .

NEOFORTAN®

10 COMPRIMES
EFFERVESCENTS 160 mg



6 118000 031697

CLASSE PHARMACOTHERAPEUTIQUE

Antispasmodique musculotrope.

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

NEOFORTAN® est préconisé dans :

- Le traitement symptomatique des douleurs liées aux troubles fonctionnels du tube digestif et des voies biliaires (dyskinésie biliaire, colite spasmodique), colique hépatique
 - Le traitement des manifestations spasmodiques et douloureuses aiguës des voies urinaires : coliques néphrétiques
 - Le traitement symptomatique des manifestations spasmodiques douloureuses en gynécologie (dysménorrhée)
 - Le traitement adjuvant des contractions au cours de la grossesse en association au repos

DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

ce médicament ne doit pas être utilisé dans le cas suivant :

- Hypersensibilité au phloroglucinol.

EN CAS DE DOUTE IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPECIALES

L'association de phloroglucinol avec les antalgiques majeurs tels que la morphine ou ses dérivés doit être évitée en raison de leur effet spasmogène.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS, ET NOTAMMENT les antalgiques majeurs tels que la morphine ou ses dérivés, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT

Grossesse

Les études réalisées chez l'animal n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène du phloroglucinol. En l'absence d'effet tératogène chez l'animal, un effet malformatif dans l'espèce humaine n'est pas attendu.

En clinique, l'utilisation relativement répandue du phloroglucinol n'a apparemment révélé aucun risque malformatif à ce jour.

Toutefois, l'utilisation du phloroglucinol ne doit être envisagée au cours de la grossesse que si nécessaire.

Xénid®

Diclofénac de sodium

Formes et présentations :

- Comprimés enrobés

XENID 50 mg : Etui de 30 comprimés.

XENID 25 mg : Etui de 30 comprimés.

Excipient à effet notoire : Lactose

- Suppositoires

XENID 25 mg : Etui de 10 suppositoires.

XENID 100 mg : Etui de 10 suppositoires.

- Solution injectable I.M.

XENID 75 mg / 3 ml : Etui de 2 et 6 ampoules.

Excipients à effet notoire : Mannitol, Alcool benzylique, Propylène glycol, Disulfite de sodium.

Indications :

• Chez l'enfant, elles sont limitées au traitement des rhumatismes inflammatoires infantiles (xénid 25 mg comprimés et suppositoires).

• Chez l'adulte, elles sont limitées au :

- Traitement symptomatique au long cours : des rhumatismes inflammatoires chroniques, notamment polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante(ou syndrômes apparentés, tels que les syndrômes de Fiessinger-Leroy-Reiter et rhumatisme psoriasique) : de certaines arthroses douloureuses et invalidantes.

- Traitement symptomatique de courte durée des poussées aiguës des rhumatismes abarticulaires (épaules douloureuses aiguës, tendinites...) des arthrites microcristallines : des arthroses, des lombalgies et radiculalgie sévères.

- Dysménorrhées essentielles (Xénid 50 mg comprimés uniquement).

• Traitement d'entretien des affections rhumatismales chroniques pour lesquelles, lors de l'utilisation des formes dosées à 25 mg et 50 mg, la posologie de 100 mg par jour s'est révélée adéquate :

- Traitement des sciatiques aigus, des lombalgies aigus, des rhumatismes inflammatoires en poussée aiguë, des crises de coliques néphrétiques (Xénid injectable uniquement).

Contre Indications :

• Ulcère gastrique ou duodénal en évolution.

• Hypersensibilité au Diclofénac.

• Insuffisance rénale ou hépatique sévère.

Grossesse et allaitement :

• Il est recommandé de ne pas administrer XENID lors des 3 derniers mois de la grossesse.

• Les AINS passant dans le lait maternel, par mesure de précaution il convient d'éviter de les administrer chez la femme qui allaite.

Précautions d'emploi :

• Une surveillance médicale étroite est indispensable chez les patients présentant des symptômes suggérant des troubles gastro-intestinaux, des antécédents évocateurs d'ulcère gastro-intestinal, une colite ulcéreuse ou une maladie de crohn, ou encore une atteinte de la fonction hépatique.

• Lors de la varicelle, il est prudent d'éviter l'usage.

LOT : 4474
PER : 05/24
PPV : 46,60 DH

xénid 50mg

30 comprimés enrobés



6 118000 140511